

**ARRETE n° 25-128**

Portant sur la nomination d'un Référent Emploi du temps

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3 ;  
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;  
Vu le règlement DFP visé par le CE du 06 juin 2024 et par le CA du 20 juin 2024.

**ARRETE**

**Article 1 :**

Monsieur Benjamin RUIZ, Enseignant est nommé référent de l'emploi du temps à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, pour un mandat d'une durée de 2 ans, soit jusqu'au 31 août 2026.

**Article 2 :**

Cette fonction relève du point « A-3-7 Référents et missions ponctuelles pour l'évolution des formations » du Référentiel d'Equivalences Horaires.

Fait à Troyes, le 24 mars 2025,

Alexandre VIAL  
Directeur à la Formation et à la Pédagogie



Original : DFP

Copies : Intéressé

DRH

Diffusion générale : [www.utt.fr](http://www.utt.fr)